

Bureau Communautaire du 23 février 2017

DB2017

08

Nombre de Membres du Bureau

En exercice	48
Présents	
Votants	

Le Bureau Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **16.02.2017** s'est réuni à Beaupuy, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>
<u>Calonges</u>
<u>Castelnau Sur Gupie</u>
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Alain PRÉDOUR)
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>
<u>Laqrère</u>
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET (+ pouvoir Dante RINAUDO) – Philippe LABARDIN – Bernard MANIER
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeteon</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN - Alain LERDU - François NÉRAUD - Alexandre FRESCHI - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY – Guy PÉREUIL - Didier MONPOUILLAN - Gaëtan MALANGE - Nicolas MINER – Christine VOINOT - Jacques BRO - Daniel BARBAS - Dante RINAUDO

Pouvoirs de

Alain PRÉDOUR à Jacques BILIRIT – Dante RINAUDO à Daniel BENQUET

AGENCE POSTALE INTERCOMMUNALE DE MARCELLUS, FIN DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Résumé de la décision

Dans un souci d'équité et d'harmonisation de gestion des agences postales du territoire, la gestion des 5 agences postales intercommunales de VGA est transférée vers les communes d'accueil. Aussi, il convient de mettre fin à la mise à disposition des locaux utilisés pour les agences postales.

Visas

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière de « d'approbation de procès verbaux et conventions de mise à disposition et de fin de mise à disposition de biens et propriétés communaux nécessaires à l'exercice des compétences de Val de Garonne Agglomération conformément aux dispositions des articles L.5211-5 paragraphe III et L.5211-25-1 »

Vu la délibération 2006F01 du 24 octobre 2006 prononçant la mise à disposition de la Communauté d'Agglomération Val de Garonne, des locaux municipaux désignés pour y installer le point public et l'agence postale intercommunale.

Vu la délibération D2016I05 du 15 décembre 2016 par laquelle le conseil communautaire de Val de Garonne Agglomération a prononcé la reprise de la gestion des agences postales intercommunales par les communes d'accueil

Exposé des motifs

Considérant la nécessité de mettre fin à la convention de mise à disposition des locaux de la commune de Marcellus à Val de Garonne Agglomération.

Considérant que les caractéristiques de ces locaux sont les suivantes :

- Situé au bourg
- Section cadastrée AH n°51
- Superficie globale de 38.71 m2
- Se décomposant comme suit :
 - Un local commercial bureau de poste (26.20m2)
 - un bureau (9.95m2)
 - un sanitaire (2.56m2)

Les membres du Bureau Communautaire sont invités à approuver la décision suivante,

Le Bureau Communautaire,

Décide De prononcer la fin de la mise à disposition des locaux situés à Marcellus au 31/03/2017

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération

Résultat du vote

<i>Votants</i>	35	
<i>Pour</i>	35	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Publication / Affichage
Le 27.02.2017
Notification
Le

Fait à Marmande, le 23 février 2017

Daniel BENQUET,
Président de Val de Garonne Agglomération